

Les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la mairie à 18 h sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, maire.

Ordre du jour :

- **Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement collectif.**
- **Demande de Subvention pour le génie civil sur des points d'apport volontaire pour ordures ménagères.**
- **Achat défibrillateur.**
- **Décision modificative budget.**
- **CCBD, rapport de la CLECT.**
- **Ouverture d'un poste de secrétaire de mairie.**
- **Lancement d'une consultation citoyenne sur l'éclairage public**
- **Questions diverses.**

Membres présents :

- ✓ Robert PAUCHON Maire
- ✓ Georges ALLEMAND 1^{er} adjoint
- ✓ Amandine ARNAUD 2^{ème} adjointe
- ✓ Joëlle IMBERT
- ✓ Michel PONS
- ✓ Antoine LE MAGADURE

Membre absent et représenté :

- ✓ Vincent BUMAT, représenté par Robert PAUCHON

Membre excusé :

- ✓ Dorine TESSA

La séance débute à 18h08.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 6 .

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer .

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 04 novembre 2022

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 novembre 2022.

Le PV est adopté à l'unanimité des élus :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 2 : Demande de subvention pour l'extension du réseau d'assainissement collectif

Mr Georges ALLEMAND explique qu'à ce jour, approximativement 50 % de la commune est reliée au réseau d'assainissement collectif. Certains quartiers doivent être raccordés (Les Fêts, la Montagne). Un bureau d'étude a étudié le programme ZRR. Pas de subventions ni de la part de l'agence de l'eau ni du département. Une demande de dotation exceptionnelle de la part de l'Etat pour réaliser l'opération a été faite.

Plan de financement

Co-financeur	Montant	Taux
Agence de l'eau (*)	0	0%
Département (*)	0	0%
Etat - DETR exceptionnelle	517 473,00 €	80%
Commune de Manteyer - Autofinancement (**)	129 368,00 €	20%
Cout estimatif de l'opération	646 841,00 €	100%

(*) : Dossier présenté en Juin 2022 aux cofinanceurs dans le cadre du contrat ZRR 2022-2024 : action non retenue car la collecte des eaux usées a été déclarée "non éligible" dans ce programme

(**) : Par recours à un emprunt longue durée (25 ou 30 ans)

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 3 : Demande de subvention pour le génie civil sur des points d'apport volontaire pour ordures ménagères

La CCBD a décidé de remplacer les bennes à ordures par des bacs semi enterrés. Une commission extra municipale a été ouverte autour de cette réflexion et a minima 2 points de collecte sont prévus dans la commune (Coté Freissinouse et coté la Roche). Un point serait nécessaire sur Céüse mais une réflexion est a menée avec la CCBD sur la solution la plus adaptée au site. Le génie civil reste à la charge des communes.

Emplacement:

- Côté la Roche des Arnauds : la commune a identifié une parcelle communale entre les chalets de Céüse et la départementale de 949m². Cela permettrait d'enfouir la ligne électrique, de sécuriser ce carrefour
- Coté Freissinouse : Parcelle communale vers le chemin des Tarrois de 300m²

Le service technique du département évalue à 93807€HT de travaux pour les 2 points. Nous demandons une subvention DETR à l'état de 30 % et au département 50 % . Reste 20 % pour la commune de Manteyer.

La municipalité souhaite solliciter l'intervention de l'Etat et du Département pour réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

Installation de 2 points d'apport volontaire en format blocs semi-enterrés

		Plan de financement	
Dépenses (devis estimatif)			
Poste		Montant (€ HT)	
Travaux de génie civil pour Point d'apport volontaire porte Ouest et remodelage carrefour avec RD18		45 240,00 €	
Travaux de génie civil pour Point d'apport volontaire porte Est le long de RD118		42 567,00 €	
Maitrise d'œuvre de l'opération		6 000,00 €	
Cout estimatif de l'opération		93 807,00 €	
Recettes			
Co-financeur		Montant	Taux
Etat - DETR 2023		28 142,10 €	30%
Département		46 903,50 €	50%
Commune de Manteyer - Autofinancement		18 761,40 €	20%
Total recettes		93 807,00 €	100%

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 4 : Achat d'un défibrillateur

Madame Amandine ARNAUD explique que le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 a rendu obligatoire l'installation d'un défibrillateur automatisé externe dans les établissements recevant du public. Que Madame Osinga avait **commencé** à travailler sur ce dossier en mai 2022. Le dossier a été repris cette fin d'année. Des devis ont été demandés à différentes sociétés :

- ✓ Société Mefran 1836.00 € H.T.
- ✓ MYDAE 1831.30 € H.T.

La société MYDAE incluse dans son dossier une formation d'initiation sur site à ce type de matériel pour les élus et employés de la commune.

Celle ci est retenue.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 5 : Décision modificative du budget

Virement du compte 022 au compte 6611 pour 100€

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 6 : CCBD Rapport de la CLECT

La commission locale d'évaluations des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

La commission CLECT a établi le 05 octobre 2022 un rapport concernant le transfert de compétence mobilité à la CCBD à compter du 01 juillet 2021.

Le montant des charges transférées liées aux navettes du Dévoluy a été évalué à la somme de 93 747.48 €.

Cette somme sera déduite du montant des attributions de compensation versées annuellement à la commune du Dévoluy.

Les rapports de la CLECT doivent être approuvés par délibération concordantes à la majorité qualifiée prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Le Maire propose au conseil Municipal d'adopter le rapport de la CLECT du 05/10/2022.

Contre : 0 Abstention : 7 Pour : 0

Point 7 : Ouverture d'un poste de secrétaire

Orientation vers une embauche en alternance ou appel d'offre. Positionnement de la commune début 2023

Point 8 : Lancement d'une consultation citoyenne sur l'éclairage public

Le maire expose que 50 lampadaires environ sont dispersés sur le village, qu'une entreprise située à Chorges spécialisée dans l'éclairage KAPSEA propose 1000 € pour lampadaire solaire et les solutions câblées entre 150 et 200 euros par lampadaire. Le conseil recherche ce qu'il existe en Subventions pour ce type de projet.

Une consultation des habitants concernant l'éclairage public de la commune est lancée.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Point 9 : Questions diverses

- Pylône Free mobile : Phase de validation de l'instruction. Convention de droit de passage acceptée avec 1000€, actualisable selon index, de compensation annuelle.
- IFTS : saisir le comité technique du CG05. Dossier à remplir.
- Arbre de Noël : L'arbre de Noël de la commune s'est déroulé samedi 17 décembre. Un voyage sonore musical a été proposé aux parents et enfants de la commune par Alexandre Videau, musicien et praticien bien être habitant les Villarons. S'en est suivi la distribution des cadeaux aux enfants et l'accueil des nouveaux arrivants autour d'un goûter offert par la municipalité. Les colis des personnes de plus de 70 ans ont été distribués par les élus en cette fin d'année 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.